

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 3 avril 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Magalie Joncas, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2017.
2. Présentation du nouveau site Internet de la Ville.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2017-04-A, 2017-04-B, 2017-04-C, 2017-04-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2017-04.
6. Rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2016 - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités - Dépôt.
7. Nomination au poste régulier à semaine réduite de réceptionniste-piscine au Service du loisir et de la culture.
8. Nomination d'un représentant au comité de transition et de concertation - Regroupement des offices municipaux d'habitation.
9. Nomination d'un poète en résidence à la bibliothèque Armand-Cardinal.
10. Nomination de bénévoles émérites à la bibliothèque Armand-Cardinal.
11. Participation de membres du conseil à la journée de formation " Les défis de protection du paysage pour les CCU ".
12. Participation au colloque " L'expropriation au Québec - Procédures et Principes d'indemnisations ".
13. Participation d'un membre du conseil à la soirée-bénéfice au profit du Choeur de la Montagne.
14. Participation de membres du conseil - Tournois de golf pour l'année 2017.
15. Proclamation de la " Semaine de l'action bénévole ".

16. Appui à la " Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire ".
17. Déclaration des bibliothèques québécoises.
18. Demande au ministère des Transports , de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Fermeture du chemin des Patriotes Nord pour la fête nationale du Québec.
19. Demande à la Fédération québécoise des municipalités - Projets de forages pétroliers et gaziers sur le territoire de la Municipalité.
20. Demande à la Fédération québécoise des municipalités - Transport ferroviaire d'hydrocarbures.
21. Rapport annuel transitoire (année 2016) de la mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Compte rendu de la réunion ordinaire du 22 février 2017 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Compte rendu de la rencontre no 3 du 23 février 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
24. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 mars 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-01, 2017-02, 2017-04, 2017-05, 2017-06, 2017-07, 2017-08, 2017-09, 2017-11, 2016-05, 2015-56, 2017-14, 2017-15 et 2017-16.
26. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-10, 2016-22 et 2017-13.
27. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1247.
28. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement d'emprunt pour honoraires professionnels.
29. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.
30. Adoption du Règlement numéro 1250, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment des travaux de démolition ou de modification d'un puits artésien au parc de la Gare (partie conservation), des travaux d'aménagement d'un parcours actif le long de la piste cyclable, des travaux d'aménagement d'un accès et d'un poste d'accueil au parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe, des travaux d'aménagement d'une place publique à la gare, des travaux d'aménagement et de construction d'un bloc sanitaire au parc de la Gare (partie récréative), de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit cent cinq mille dollars (805 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
31. Résiliation d'une portion du contrat ING 2015-20 relativement à la surveillance des travaux - Réfection du boulevard Honorius-Charbonneau et de la rue du Centre-Civique.

32. Octroi du contrat TP 17-03 concernant la fourniture d'une remorque nacelle.
33. Octroi du contrat TP 17-07 concernant des travaux d'arboriculture pour l'année 2017.
34. Octroi du contrat TP 17-09 concernant la fourniture de béton bitumineux.
35. Octroi du contrat ING 2017-01 concernant la construction des infrastructures urbaines (éclairage et utilités publiques) pour le projet domiciliaire " Rue des Chardonnerets ".
36. Octroi du contrat ING 2017-02 concernant les travaux de reconstruction d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre.
37. Octroi du contrat ING 2017-03 concernant les travaux d'égouts, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage du boulevard Honorius-Charbonneau et de la rue du Centre-Civique.
38. Octroi du contrat SSI 2017-03 concernant la conception, l'ingénierie, la fabrication et l'installation d'un pylône autoportant (monopôle).
  - 38.1 Reconnaissance des collines montérégiennes.
39. Questions de l'assistance.
40. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

2017-112

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 avril 2017 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant le point suivant:

- 38.1 Reconnaissance des collines montérégiennes

... Un moment de silence est observé à la mémoire de madame Daphné Huard-Boudreault, décédée le 22 mars dernier.

... Présentation du nouveau site Internet de la Ville.

2017-113

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-114

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2017-04-A, 2017-04-B, 2017-04-C, 2017-04-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-04-A, au montant de 3 325 837,81 \$, numéro 2017-04-B, au montant de 2 370,97 \$, numéro 2017-04-C, au montant de 490 058,25 \$, numéro 2017-04-D, au montant de 1 778 707,15 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-04, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 mars 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1er au 29 mars 2017.

2017-115

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-04**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-04 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 30 mars 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-116

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE POUR L'ANNÉE 2016 - LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 mars 2017, concernant les activités prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* quant à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

2017-117

**NOMINATION - RÉCEPTIONNISTE-PISCINE - SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une réceptionniste-piscine au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste régulier à semaine réduite;

CONSIDÉRANT QUE madame Ginette McKinnon, employée surnuméraire au sein du Service du loisir et de la culture, occupe actuellement ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame McKinnon se qualifie pour occuper ce poste, en vertu de l'article 7.03 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Ginette McKinnon au poste régulier à semaine réduite de réceptionniste-piscine, au Service du loisir et de la culture, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 4), et ce, à compter du ou vers le 4 avril 2017.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 20 mars 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 21 mars 2017.

2017-118

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE -  
COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONCERTATION - REGROUPEMENT DES OFFICES  
MUNICIPAUX D'HABITATION**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 83 prévoit notamment, le regroupement des Offices d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a mandaté les directeurs des Offices municipaux d'habitation de Beloeil, Otterburn Park, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste, afin d'amorcer l'étude d'une proposition d'affaires;

CONSIDÉRANT QU'un comité de transition et de concertation doit être formé pour procéder à l'étude et la préparation dudit plan d'affaires;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de chacune des municipalités concernées doit nommer un représentant municipal pour siéger au comité de transition et de concertation;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Corriveau, maire, a manifesté son intérêt à siéger audit comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Yves Corriveau, maire, pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au comité de transition et de concertation visant le regroupement des Offices municipaux d'habitation d'une partie des municipalités du territoire de la Vallée-du-Richelieu.

2017-119

**NOMINATION D'UN POÈTE EN RÉSIDENCE - BIBLIOTHÈQUE ARMAND-CARDINAL -  
MONSIEUR PAUL MEUNIER**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2002, le poète hilairemontais Paul Meunier a créé et affiché plus de 350 poèmes illustrés abordant plusieurs thématiques différentes à la bibliothèque Armand-Cardinal;

CONSIDÉRANT QUE cet important apport culturel se doit d'être souligné;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur Paul Meunier soit nommé " Poète en résidence de la bibliothèque Armand-Cardinal " afin que tous les utilisateurs de ladite bibliothèque puissent se familiariser à ce genre littéraire et particulièrement à l'oeuvre de monsieur Meunier.

2017-120

### **NOMINATION - BÉNÉVOLES ÉMÉRITES - BIBLIOTHÈQUE ARMAND-CARDINAL**

CONSIDÉRANT la résolution 84-494 adoptée lors de la séance du 29 octobre 1984 par laquelle le conseil proclamait la formation d'une équipe de bénévoles à la bibliothèque Armand-Cardinal;

CONSIDÉRANT QUE madame Madeleine Marquis s'est impliquée bénévolement à ladite bibliothèque durant une période de 26 ans, soit de 1990 à 2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Lucille Gariépy s'est également impliquée bénévolement durant une période de 21 ans, soit de 1995 à 2016;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces années de bénévolat méritent d'être soulignées pour leur dévouement et leur apport communautaire aux Hilairemontais et Hilairemontaises;

CONSIDÉRANT QUE ces dames exceptionnelles sont maintenant " retraitées ";

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que mesdames Madeleine Marquis et Lucille Gariépy soient reconnues comme bénévoles émérites de la bibliothèque Armand-Cardinal pour toutes leurs années d'implication et de dévouement au sein de ladite bibliothèque.

2017-121

### **PARTICIPATION D'ÉLUS À LA JOURNÉE DE FORMATION " LES DÉFIS DE PROTECTION DU PAYSAGE POUR LES CCU "**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de messieurs Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle, conseillers municipaux, à la journée de formation " Les défis de protection du paysage pour les CCU ", organisée par l'Association québécoise d'urbanisme, qui se tiendra le 27 mai 2017, à Sutton, et autorise le remboursement des frais d'inscription au montant de 212,70 \$, taxes incluses, par personne, soit un montant total de 425,40 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 mars 2017.

2017-122

**PARTICIPATION AU COLLOQUE " L'EXPROPRIATION AU QUÉBEC - PROCÉDURES ET PRINCIPES D'INDEMNISATIONS "**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de messieurs Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal et Jean-Yves Héroux, membre du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, au colloque " L'expropriation au Québec - Procédures et Principes d'indemnisations ", organisé par Wolters Kluwer, qui se tiendra le 18 mai 2017, à Montréal, et autorise le remboursement des frais d'inscription au montant de 525,00 \$ par personne, plus taxes, soit un montant total de 1 207,24 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 29 mars 2017.

2017-123

**PARTICIPATION D'UN ÉLU - SOIRÉE-BÉNÉFICE AU PROFIT DU CHOEUR DE LA MONTAGNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le remboursement de la dépense au montant de 110,00 \$ pour la participation de monsieur le conseiller Joseph Côté, à la soirée-bénéfice organisée au profit du Choeur de la Montagne tenue le 31 mars 2017 à Mont-Saint-Hilaire.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 20 mars 2017.

2017-124

**PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL - TOURNOIS DE GOLF 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de deux (2) membres du conseil et le remboursement des dépenses encourues afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour tout tournoi de golf des villes membres de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, de la Ville de Sainte-Julie et des organismes suivants: la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu, la Maison Victor-Gadbois, le Club Optimiste McMasterville et la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, pour un montant maximum de 2 000 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 mars 2017.

2017-125

**PROCLAMATION DE LA " SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE "**

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de bénévoles oeuvrent au sein de notre communauté dans différents organismes et dans plusieurs sphères d'activité et que leur apport constitue une richesse collective pour la société;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire, au même titre que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, tient à remercier les nombreux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil proclame la semaine du 23 au 29 avril 2017 " Semaine de l'action bénévole ", dont le thème sera " Bénévoles: Créateurs de richesses ".

**2017-126**

### **APPUI À LA " SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE "**

CONSIDÉRANT QUE la " Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire " aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la " Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire ", un événement national, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

**2017-127**

### **DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES**

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de

soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la Déclaration des bibliothèques québécoises, datée d'octobre 2016, laquelle Déclaration est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-128

### **FERMETURE DU CHEMIN DES PATRIOTES NORD - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil requière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la fermeture du chemin des Patriotes Nord, entre les rues Messier et Désautels, le vendredi 23 juin 2017, de 19 h à 23 h, pour la tenue des activités de la Fête nationale du Québec.

Que la Ville remette les lieux en bon état suite à l'événement.

Que messieurs Normand Blain, contremaître (voirie, égout et aqueduc) au Service des travaux publics et Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, de concert avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, conçoivent un plan d'urgence ainsi qu'un plan ayant pour but de détourner la circulation.

Que monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, soit autorisé à signer tout document relatif à la présente.

2017-129

### **DEMANDE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - PROJETS DE FORAGES PÉTROLIERS ET GAZIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a émis, le 15 juin 2016, un certificat d'autorisation pour réaliser trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la municipalité de l'Île-d'Anticosti;

CONSIDÉRANT QUE la preuve scientifique prépondérante montre que l'usage de cette technique comporte des risques majeurs pour l'eau potable, l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des résidents et qu'il est susceptible de compromettre le développement économique et social de la communauté, qui repose en grande partie sur les activités de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT QUE les forages avec fracturation hydraulique peuvent avoir des effets délétères importants sur les ressources hydriques de l'île, dont la dissémination de contaminants dans les rivières à saumon et ultimement dans le fleuve Saint-Laurent, alors que le saumon de l'Atlantique connaît déjà un déclin important;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-d'Anticosti et la Municipalité régionale de comté de Minganie ont clairement exprimé leur opposition aux projets de forage, projets qui ont été autorisés sans véritable consultation auprès des élu(e)s directement concernés, ce qui constitue une violation claire des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a accordé l'autorisation en passant outre aux obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement des Premières nations présentes sur le territoire de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la Municipalité régionale de comté de Minganie et les Premières nations concernées ont entrepris des démarches pour contester cette autorisation;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux soulevés par cette contestation dépassent de loin les intérêts et préoccupations des seuls résidents de la municipalité de l'Île-d'Anticosti et de la Municipalité régionale de comté de Minganie, mais touchent tous les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM):

- De dénoncer, lors de son congrès annuel, la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, d'autoriser les forages avec fracturation hydraulique et réclamer qu'elle soit annulée;
- D'appuyer sans réserve les démarches entreprises par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la Municipalité régionale de comté de Minganie et les Premières nations, pour l'annulation du certificat d'autorisation;
- D'appeler toutes les municipalités qui sont membres de la Fédération à soutenir activement la lutte menée par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la Municipalité régionale de Minganie et les Premières nations.

2017-130

#### **DEMANDE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - TRANSPORT FERROVIAIRE D'HYDROCARBURES**

CONSIDÉRANT QUE la tragédie ferroviaire, survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 entraînant le décès de 47 personnes, aurait pu être évitée selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

CONSIDÉRANT QUE trois ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

CONSIDÉRANT QUE des élu(e)s et des citoyens ont demandé la construction d'une voie de contournement;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de la municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la légalisation en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadapté de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

CONSIDÉRANT de plus, le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildaire à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-111, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagons-citernes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017, 350 en phase 2 et 1200 en phase 3, sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le coeur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT QU'à l'appel des élu(e) municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de Belledune;

CONSIDÉRANT QUE les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire, depuis le début des années 1990, ont favorisé l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entraîné une nette détérioration de la sécurité et de nombreux accidents, déraillements et tragédies;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité, dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM):

- D'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;
- D'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou périurbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;
- D'exiger du gouvernement du Québec, la tenue immédiate d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;
- De soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;

- D'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

2017-131

**RAPPORT ANNUEL TRANSITOIRE DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule qu'une municipalité ayant adopté le Schéma de couverture de risques doit soumettre au ministère de la Sécurité publique du Québec un rapport annuel sur l'état d'avancement de son plan de mise en oeuvre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le rapport d'activité relatif au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques pour la période transitoire (année 2016) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-132

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2017 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 22 février 2017 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- |            |   |   |
|------------|---|---|
| 2017-001-R | : | Rue Forest - Stationnement  |
| 2017-002-R | : | Rue Maureen - Dos d'âne   |
| 2017-003-R | : | Rue du Parc - Trottoir  |
| 2017-004-R | : | Chemin des Patriotes Nord - Stationnement face à l'église   |
| 2017-005-R | : | Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Signalisation - Respect de la distance sécuritaire entre automobilistes et cyclistes |
| 2017-006-R | : | Rue Louis-Pasquier - Stationnement  |
| 2017-007-R | : | Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Stationnement   |
| 2017-008-R | : | Rue Saint-Pierre - Éclairage de rue   |
| 2017-009-R | : | Grande Allée - Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Ouverture terre-plein   |

2017-133

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE NO 3 DU 23 FÉVRIER 2017 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre no 3 du 23 février 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.

2017-134

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 MARS 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 mars 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-135

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-01, 2017-02, 2017-04, 2017-05, 2017-06, 2017-07, 2017-08, 2017-09, 2017-11, 2016-05, 2015-56, 2017-14, 2017-15 ET 2017-16**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 mars 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-01 : 293, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2017-02-R (annexe A)
- PIIA 2017-02 : 734, rue des Passerins  
Plans et recommandation 2017-03-R (annexe B)
- PIIA 2017-04 : 1040, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2017-04-R (annexe C)
- PIIA 2017-05 : 145, rue Millier  
Plans et recommandation 2017-05-R (annexe D)
- PIIA 2017-06 : 436, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2017-06-R (annexe E)
- PIIA 2017-07 : 208, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-07-R (annexe F)
- PIIA 2017-08 : 679, rue de l'Heure-Mauve (lot 4 914 110)  
Plans et recommandation 2017-08-R (annexe G)
- PIIA 2017-09 : Lot 3 955 087 - Montée des trente  
Plans et recommandation 2017-09-R (annexe H)
- PIIA 2017-11 : 859, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2017-11-R (annexe I)
- Révision PIIA 2016-05 : 1373, rue Brière  
Plans et recommandation 2017-12-R (annexe J)
- Révision PIIA 2015-56 : 863, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2017-14-R (annexe K)
- PIIA 2017-14 : 1074, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2017-17-R (annexe L)
- PIIA 2017-15 : 1074, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2017-17-R (annexe M)

- PIIA 2017-16 : 1074, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2017-18-R (annexe N)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " N " pour en faire partie intégrante.

2017-136

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-10, 2016-22 ET 2017-13 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 mars 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-10 : 390, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2017-10-R (annexe A)
- Révision PIIA 2016-22 : 749, rue des Passerins  
Plans et recommandation 2017-13-R (annexe B)
- PIIA 2017-13 : 1074, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2017-16-R (annexe C)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " C " pour en faire partie intégrante.

2017-137

**CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1247**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1247, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre et la construction de branchements de services d'égouts sanitaires sur la rue Maureen, des travaux d'aménagement d'une intersection surélevée à l'angle des rues Saint-Pierre et Maureen et des travaux connexes ainsi que des

honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million cent quatre-vingt-six mille dollars (1 186 000,00 \$) nécessaire à cette fin " soit et est approuvé par ce conseil.

2017-138

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant un emprunt pour honoraires professionnels de différentes catégories, soit des services professionnels d'ingénierie pour la confection de plans et devis, d'ingénieurs forestiers, d'architectes, d'architectes du paysage, d'urbanistes, d'arpenteurs et d'arboriculteurs, étant requis pour la planification de la réalisation des travaux de divers projets dont la rénovation de la station de pompage Marseille, la traverse de la voie ferrée dans le secteur de la gare ainsi que l'aménagement d'un nouveau boulevard dans ce secteur et le prolongement du boulevard de la Gare, pour la planification de travaux d'infrastructures devant être réalisés dans différents secteurs (selon le plan d'intervention), pour la planification de travaux dans des parcs (dont l'aménagement de sentiers, la protection des berges, l'aménagement d'un parcours actif) et piste cyclable ainsi que pour la planification d'un nouveau dépôt à neige.

2017-139

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES**

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-140

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1250 – TRAVAUX EN IMMOBILISATIONS – PARCS ET ESPACES VERTS - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1250, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment des travaux de démolition ou de modification d'un puits artésien au parc de la Gare (partie conservation), des travaux d'aménagement d'un parcours actif le long de la piste cyclable, des travaux d'aménagement d'un accès et d'un poste d'accueil au parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe, des travaux d'aménagement d'une place publique à la gare, des travaux d'aménagement et de construction d'un bloc sanitaire au parc de la Gare (partie récréative), de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit cent cinq mille dollars (805 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

2017-141

**RÉSILIATION D'UNE PORTION DU CONTRAT ING 2015-20 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - RÉFECTION BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU ET RUE DU CENTRE-CIVIQUE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-374 adoptée lors de la séance du 2 novembre

2015, par laquelle le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire octroyait le contrat ING 2015-20 pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux à la compagnie Le Groupe-conseil Génipur inc., au montant de 80 482,50 \$, incluant les taxes, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Honorius-Charbonneau et la rue du Centre-Civique;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe-Conseil Génipur inc. a réalisé la conception des plans et devis pour le projet et que toutes les sommes dues à cet égard ont été payées par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier pour la réalisation des travaux de réfection a été modifié, que des plans et devis corrigés ont été réalisés et qu'un nouvel entrepreneur sera retenu pour l'exécution desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire résilier le mandat octroyé à la compagnie Le Groupe-Conseil Génipur inc. relativement à la portion surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT l'article 18.4 des clauses générales du devis émis dans le cadre du contrat ING 2015-20;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil résilie la portion du mandat octroyé à la compagnie Le Groupe-Conseil Génipur inc. dans le cadre du contrat ING 2015-20 relativement à la surveillance des travaux pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Honorius-Charbonneau et de la rue du Centre-Civique.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-142

**OCTROI DU CONTRAT TP 17-03 - FOURNITURE D'UNE REMORQUE NACELLE - CISOLIFT DISTRIBUTION INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Cisolift Distribution inc., au montant de 43 472,05 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 17-03 concernant la fourniture d'une remorque nacelle, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande TP 17018, au montant de 43 472,05 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-143

**OCTROI DU CONTRAT TP 17-07 - TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR L'ANNÉE 2017 - ARBRES CONSEILS INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Arbres Conseils inc., au montant de 32 020,54 \$, incluant les taxes, sur la base des taux horaires soumis dans le cadre du contrat TP 17-07 concernant des travaux d'arboriculture pour l'année 2017, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 15 mars 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande TP 17014, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-522, au montant de 12 020,54 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-470-10-521, au montant de 20 000,00 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-144

**OCTROI DU CONTRAT TP 17-09 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX - CONSTRUCTION DJL INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Construction DJL inc., au montant de 53 377,14 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 17-09 pour la fourniture de béton bitumineux pour une période d'une année, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat en incluant conformément au devis, outre le prix indiqué ci-dessus, le coût de revient du transport établi à partir des tarifs indiqués au " Recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec " en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 mars 2017.

Que la fourniture de béton bitumineux, décrite au bon de commande TP 17017, au montant de 53 377,14 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-320-00-625, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-145

**OCTROI DU CONTRAT ING 2017-01 - PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES URBAINES (RÉSEAU TECHNIQUE URBAIN) - PROJET DOMICILIAIRE " RUE DES CHARDONNERETS " - CONSTRUCTION JEANIELLE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Construction Jeanielle inc., au montant de 214 515,18 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2017-01 quant à des travaux de construction d'infrastructures urbaines relatifs au projet domiciliaire " Rue des Chardonnerets ", phase " C ", comprenant l'éclairage de rue et les travaux d'enfouissement des utilités publiques, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que l'approbation de cette soumission est conditionnelle à la signature de l'addenda à l'entente relative à des travaux municipaux pour la phase " C " du projet domiciliaire " Rue des Chardonnerets " avec Maisons Pépin inc.

Que les sommes requises pour couvrir les coûts des travaux de la phase " C " ont déjà été déposées par le requérant .

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur André Cholette, directeur intérimaire du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 20 mars 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-146

**OCTROI DU CONTRAT ING 2017-02 - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'ÉGOUT SANITAIRE, DE DRAINAGE ET DE VOIRIE - RUE SAINT-PIERRE - B. FRÉGEAU ET FILS INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de B. Fréreau et Fils inc., au montant de 742 106,14 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2017-02 pour les travaux de reconstruction d'égout sanitaire, de drainage et de voirie, rue Saint-Pierre, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur André Cholette, directeur intérimaire du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 20 mars 2017.

Que ladite soumission est approuvée, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1247, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre et la construction de branchements de services d'égouts sanitaires sur la rue Maureen, des travaux d'aménagement d'une intersection surélevée à l'angle des rues Saint-Pierre et Maureen et des travaux connexes ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million cent quatre-vingt-six mille dollars (1 186 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

Que la trésorière, soit et est autorisée à signer le bon de commande SI 17019, au montant de 742 106,14 \$, incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 58-218-12-473, préparé pour l'exécution des travaux de reconstruction d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre, et ce, dès l'entrée en vigueur du règlement numéro 1247.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-147

**OCTROI DU CONTRAT ING 2017-03 - TRAVAUX ÉGOUTS, AQUEDUC, VOIRIE ET ÉCLAIRAGE - BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU ET RUE DU CENTRE-CIVIQUE - EXCAVATION CIVILPRO INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Excavation Civilpro inc., au montant de 2 571 794,14 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2017-03 pour les travaux d'égouts, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage du boulevard Honorius-Charbonneau et rue du Centre-Civique, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur André Cholette, directeur intérimaire du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 23 mars 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 17018, soit payable à même le règlement numéro 1227 (poste budgétaire 58-218-12-273), pour un montant de 2 571 794,14 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-148

**OCTROI DU CONTRAT SSI 2017-03 - CONCEPTION, INGÉNIERIE, FABRICATION ET INSTALLATION D'UN PYLÔNE AUTOPORTANT - ARNO TÉLÉCOMMUNICATIONS LTÉE.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Arno télécommunications ltée, au montant de 59 769,75 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat SSI 2017-03 concernant la conception, l'ingénierie, la fabrication et l'installation d'un pylône autoportant (monopôle) de 24,38 mètres (80 pieds), laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 21 mars 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande IN 17038, soit payable à même le règlement numéro 1224 (poste budgétaire 58-218-12-243), pour un montant de 59 769,75 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-149

### **RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES**

CONSIDÉRANT QUE les Montérégiennes constituent un joyau du patrimoine collectif du Québec et qu'il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures;

CONSIDÉRANT QUE les gestes futurs de protection et de mise en valeur des collines montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune et durable qui respecte les spécificités propres à chacune des collines;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de développer, reconnaître et promouvoir une image identitaire des collines montérégiennes dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE les connaissances liées aux collines montérégiennes doivent faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;

CONSIDÉRANT QU'il faut favoriser la concertation entre les divers intervenants pour bien répondre aux enjeux globaux liés aux collines montérégiennes;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire fait partie intégrante des collines montérégiennes et détermine le développement de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'inscrit comme un partenaire des collines montérégiennes dans leur ensemble;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reconnaisse la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines montérégiennes et exprime sa volonté d'œuvrer à l'émergence d'une vision permettant d'accomplir des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines montérégiennes dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner	Sympathies à la famille et aux proches de Daphné Huard-Boudreault Efficacité du système de santé Retrait d'arrêts obligatoires inutiles
Mme Denise Loiselle	Sympathies à la famille et aux proches de Daphné Huard-Boudreault Impacts de l'adoption du projet de loi 122 - participation citoyenne Demande au conseil – adoption d'une résolution - projet de loi 122

M. Marcel Gauthier	Avis de présentation - règlement sur le rayon de protection des sources d'eau potable et l'exploitation des hydrocarbures Impacts reliés à l'adoption des projets de loi 102 et 116
Mme Luce Cloutier	Mémoires déposés concernant le PUD et les règlements d'urbanisme Développement des zones H-111 et H-114 Protection des collines montégériennes
M. Pierre Brazeau	Développement des zones H-111 et H-114 Protection des collines montérégiennes Démission d'un membre de l'ACMSH agissant à titre de représentant - comité CAZA-16
Un intervenant	Sympathies à la famille et aux proches de Daphné Huard-Boudreault Félicitations - nouveau site Internet de la Ville Développement possible – secteur Rang des Étangs et chemin de la Montagne
M. Louis Toner	Étude de circulation - documents de référence Règlement 1250 - accès à la montagne Comité relatif à la protection des collines montérégiennes
M. Louis-Georges Cournoyer	Comité relatif à la protection des collines montérégiennes Protection des terrains à redévelopper Superficie maximale des bâtiments accessoires - serres
Mme Denise Loiselle	Logo - nouveau site Internet

2017-150

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 15.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**